

PETR Anjou Bleu

Publié le 04/12/2017

<http://www.erdre-en-anjou.fr//petr-anjou-bleu>

Définition du PETER

Le Pays Segréen est un Pays au sens de la loi Voynet (Loi relative à l'Organisation et à l'Aménagement Durable des Territoires.

Un « pays » présente "une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi" (extrait de la loi Voynet). Sa mission est d'élaborer sur un territoire, un projet de développement durable en partenariat avec les acteurs locaux (associations, entreprises, habitants, collectivités territoriales...) dans les domaines du tourisme, de la culture, de l'habitat, etc.

C'est un espace de projets, chargé d'encourager et de coordonner les initiatives locales.

Fonctionnement

Le Pays Segréen comprend une structure publique (le syndicat de Pays) qui assure le lien entre les six Communautés de Communes du territoire.

Il se compose d'un Comité Syndical rassemblant les élus des 67 communes qu'il représente et d'un Bureau Syndical. Le Président du Syndicat du Pays Segréen est M. Gilles GRIMAUD.

Avec le **Conseil de Développement**, le syndicat de Pays coordonne les projets des Communautés de Communes en matière de transport, développement économique, touristique, culturel, etc. en invitant les habitants, les entrepreneurs et les associations à participer aux réflexions liées au développement du territoire.

Il a, par exemple en charge le **Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) de l'Anjou bleu**. Il propose sur les 6 Communautés de Communes un service public gratuit d'information et d'accompagnement, destiné aux plus de 60 ans et à leur entourage.

[Plus d'informations sur le CLIC](#)

Le Syndicat du Pays Segréen siège à la Maison de Pays, route d'Aviré à Segré.

Lien utile

[Consulter le site du PETER Anjou Bleu](#)

Contact

Syndicat du Pays Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 Segré

Tel. 02 41 92 24 94

info@pays-segrees.fr